L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 3 JUIN 1850.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE. No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 3 JUIN.

LOIS DE 1850.

Les lois passées par la Législature, dans la session de 1850, ont été délivrées à l'Etat. Les personnes qui ont droit à un exemplaire, en qualité de membres du Sénat ou de la Chambre, de juges, greffiers, shériffs ou juges de paix, sont invitées à se présenter au bureau de ce journal, où elles en prendront livraison sur leur reçu.

☞ L'Imprimeur d'Etat prévient aussi le public qu'il a reçu du Secrétaire d'Etat l'autorisation de vendre, pour le compte de l'Etat, les lois de 1850, à raison d'une piastre l'exemplaire broché.

NOUVELLES DE CUBA.

Le steamer *Thames*, appartenant à la ligne anglaise des Antilles, est arrivé à Mobile vendredi dernier, venant de la Havane qu'il avait quitté le 26 mai. Voici des détails apocryphes sans doute, que publie un journal de la Havane sur l'affaire de Cardenas:

"Le général Lopez se trouvait à Cardenas ordonna qu'on lui amenât des chevaux pour ses hommes, mais l'ordre ne fut pas exécuté. Un lancier blessé fut sommé de crier "Vive la république de Cuba!" il s'y refusa et fut tué. Avant de mourir il cria "Vive la Reine!" Il n'y avait à Cardenas, au moment de l'attaque, que dix-sept soldats. La force armée régulière se composait en tout, avant la fin de la journée, de quarante hommes venus de Bemba, de vingt lanciers de Sabanilla et de trente paysans. Les femmes et les enfans se sont refugiés dès le commencement du combat à bord des navires mouillés en rade. Les prisons furent ouvertes par l'autorité et les détenus prirent les armes contre l'ennemi. L'uniforme des envahisseurs se composait d'un pantalon blanc, d'une chemise de flanelle rouge, de chapeaux cirés et de ceinturons noirs, mais *quelles barbes et quelles figures!* Les papiers trouvés à bord des deux navires capturés firent savoir au gouvernement que cinq cents hommes s'étaient embarqués pour Matanzas d'où ils devaient marcher contre la Havane. On a appris également qu'une somme de vingt-mille piastres et une petite habitation avaient été offertes en garantie aux officiers de l'expédition et une somme de $1,000 aux volontaires. L'argent devait être payé trois mois après la prise de l'île."

Les prisonniers amenés à la Havane par le steamer de guerre *Pizarro* sont étroitement renfermés et ne communiquent avec personne. Le consul américain et le consul anglais ainsi que plusieurs officiers de la marine d'Angleterre et des Etats-Unis ont cherché en vain à les voir et à obtenir des renseignemens: l'autorité est muette et n'accorde rien. Les intentions du capitaine-général ne sont pas connues.

M. Downer, pilote du *Thames*, a eu une entrevue avec M. Campbell. Notre consul lui a dit qu'il régnait à la Havane une grande excitation contre les Etats-Unis, mais qu'il ferait tous ses efforts pour obtenir la mise en liberté des prisonniers. Il enignorait encore le nombre et toutes ses demandes adressées à l'autorité étaient restées sans réponse.

Prisonniers américains à la Havane.—Les journaux de Charleston annoncent que des dépêches du consul américain de la Havane ont été reçues par le collecteur de la première de ces villes. Le général Campbell dit qu'une centaine d'hommes, accusés d'avoir appartenu à l'expédition commandée par Lopez, sont en ce moment dans les prisons de la Havane et qu'ils doivent comparaître prochainement devant une Cour Martiale. Notre consul demande l'envoi immédiat d'un navire de guerre. Une partie des dépêches a été transmise à Washington.

Les officiers de l'expédition commandée par le général Lopez ont publié dans le *Mobile Register* un récit authentique de l'affaire de Cardenas et en général de tout ce qui a eu lieu depuis le départ du *Creole* de la Nouvelle-Orléans jusqu'à son arrivée à Key West. Ce récit ne diffère pas essentiellement de celui que nous avons déjà publié.

Il paraît que le général Lopez voulait à tout prix débarquer de nouveau dans l'île après avoir quitté Cardenas. Mais les volontaires ayant été obligés de jeter par dessus bord presque toutes leurs munitions et une [illegible] de leur matériel de guerre afin d'alléger le navire qui s'était échoué à la sortie du port de Cardenas, ne voulurent pas tenter un second débarquement et insistèrent pour être conduits à Key West. Le général Lopez les supplia alors de le mettre à terre avec quelques hommes qui consentaient à le suivre, mais les Américains lui firent qu'ils ne le livreraient certainement pas à l'ennemi et qu'en qualité de commandant de l'expédition il ne pouvait mettre le pied sur le sol de Cuba sans être accompagné des trois régimens qui se trouvaient à bord du *Creole*. Le steamer se dirigeait à l'ouest vers Mantua, d'après les ordres de Lopez. Celui-ci ayant déclaré qu'il se soumettait à la volonté de la majorité mais qu'il ne pouvait se résoudre à faire changer la direction du steamer, les volontaires se sont chargés de ce soin et ont enjoint au capitaine de gouverner sur Key West. A une petite distance du port, ils rencontrèrent le *Pizarro* qui les eussent pris s'il ne s'était échoué.

Nous avons remarqué dans le récit des officiers la profonde estime qu'ils professent pour le général Lopez et la haute opinion qu'ils ont de son courage, de son désintéressement, et de son talent militaire.

Le général Lopez à Mobile.—Le général Lopez est arrivé à Mobile vendredi dernier et a été accueilli par les habitans avec un véritable enthousiasme. La foule s'est portée à l'hôtel où il était descendu et l'a appelé à grands cris. Il a dû se présenter et il a prié M. Simms, qui l'accompagnait, de dire quelques mots en son nom aux citoyens qui voulaient absolument un *speech*. M. Simms a raconté brièvement les aventures de l'expédition et a fait le plus grand éloge du général Lopez. Celui-ci, disent les journaux de Mobile, est un homme d'environ cinquante ans et a une de ces physionomies ouvertes où respirent à la fois la bonté, l'énergie et l'intelligence. On devine à le voir que ce n'est pas un homme ordinaire.

Rapport du comité de finances.—M. A. Dupré rapporteur du comité de finances de la Première Municipalité, a eu l'obligeance de nous transmettre un exemplaire de son remarquable rapport sur la situation financière de la Première Municipalité. On se rappelle sans doute que nous en avons déjà publié une analyse. En parcourant de nouveau les chiffres cités par M. Dupré, nous avons acquis la certitude que le trésor municipal est moins obéré qu'on ne le pense généralement.

M. McAllister.—Cet habile escamoteur continue à exciter l'admiration de ceux qui assistent à ses merveilleux exercices. La représentation [illegible] ce soir sera l'une des plus amusantes. [illegible] ne manque pas d'y aller.

Feu d'artifice.—Nous apprenons qu'un grand [illegible]tifice sera tiré jeudi prochain, sur la Place [illegible], au bénéfice de l'asyle des orphelins [illegible] Troisième Municipalité. Les ressources [illegible] cet asyle sont épuisées, mais comme [illegible]eux enfans qui y ont un abri et du pain [illegible] peuvent être jetés sur le pavé, il faut [illegible] que la générosité publique vienne [illegible] à l'établissement. Les artificiers Caioir ont offert spontanément leur concours: c'est maintenant aux citoyens à faire le reste.

M. Wood.—Nous accusons réception d'une somme de cinq piastres qui nous a été transmise par M. E. L. avec prière de la faire tenir à M. Wood, le malheureux jeune homme dont les deux bras ont été emportés par les débris de la chaudière du *Louisiana* lors de la catastrophe du 15 novembre.

Nous sommes heureux d'apprendre que plusieurs citoyens s'occupent en ce moment d'organiser au théâtre des Variétés une représentation au bénéfice de M. Wood. Elle aura lieu selon toute probabilité le 10 de ce mois.

Arrivée de l'Asia.—Le nouveau steamer *Asia* est arrivée à Halifax le 28 mai. Le prix du coton sur la place de Liverpool a haussé de 1/8 d. et les ventes de la semaine se sont élevées à 48,000 balles.

Maine.—Les démocrates de la Législature du Maine ont désigné l'honorable Hannibal Hamlin comme leur candidat pour représenter l'Etat au Sénat des Etats-Unis pendant une période de six années à partir du 4 mars 1851.

CONGRES.

Sénat, 24 mai.—Le bill divisant l'Arkansas en deux districts judiciaires passe.

Le bill créant à New-York une succursale de la Monnaie est pris en considération et discuté. Un amendement pour établir une autre succursale à Charleston est repoussé par 28 voix contre 19.

M. Benton propose, comme amendement, de créer une succursale à San Francisco, une autre à Stockton et une troisième à Sacramento. Cette proposition est repoussée par 25 voix contre 24.

Le Sénat s'ajourne.

Chambre des Représentans.—M. Putnam rapporte un bill relatif aux ponts et chemins dans l'Oregon. Référé au comité général.

M. Thomas demande que la Chambre se constitue en comité général pour délibérer sur certains bills. Cette motion est écartée.

La Chambre s'occupe du bill du Sénat pour l'augmentation de l'armée et l'encouragement des enrôlemens.

M. Carter fait un discours en faveur du projet de loi, lequel passe par 107 voix contre 59. La loi autorise le Président à augmenter le personnel de chaque compagnie dans les régimens chargés de la défense des frontières de l'Ouest: le nombre d'hommes sera porté de quarante-deux à soixante-quatorze. Le Président est également autorisé à équiper en cavaliers un certain nombre de fantassins.

Traité de Nicaragua—Voici comment les suffrages se sont divisés au Sénat des Etats-Unis sur la ratification du traité de Nicaragua:

Pour la ratification—MM. Badger, Bell, Baldwin, Berrien, Butler, Cass, Clay, Chase, Clarke, Cooper, Corwin, Davis (du Massachusetts,) Dawson, Dayton, Dodge (du Wisconsin), Dodge (de l'Iowa,) Downs, Felch, Foote, Green, Hale, Houston, Hunter, Jones, King, Mangum, Mason, Miller, Morton, Norris, Pearce, Pratt, Sebastian, Seward, Shields, Smith, Soulé, Spruance, Sturgeon, Underwood, Wales et Webster. Total, 42 voix.

Contre la ratification—MM. Atchison, Bright, Borland, Clemens, Davis (du Mississipi) Dickinson, Turney, Walker, Whitcomb et Yulee. Total, 10 membres.

Membres absents—MM. Benton, Bradbury, Douglass, Elmore, Hamlin, Phelps, Rusk et Upham. Total, 8 voix.

Texas—Le vapeur *Palmetto*, capitaine Smith, nous a apporté hier des journaux de Galveston jusqu'au 31 mai. Les citoyens de cette dernière ville consultés sur la question de savoir si la corporation prendrait un intérêt dans le Canal de Brazos, s'est prononcé dans l'affirmative. Les actions que prendra la ville de Galveston s'élèvent à $20,000.

Un nouveau journal paraîtra prochainement à Lagrange sous le titre de *The Texas Monument*. Le revenu de la feuille, les frais prélevés, est destiné à payer les dépenses de construction du monument qui doit être élevé à Lagrange.

Le premier numéro du *San Antonio Ledger* a dû paraître le 22 courant.

Les citoyens des limites de Cherokee et de Nacogdoches prennent des mesures actives pour enlever du lit de la rivière Angelina les obstacles qui en gênent la navigation.

La rivière Trinity est très élevée, mais son niveau tombait lentement aux dernières dates.

Baton-Rouge.—L'hôtel connu à Baton-Rouge sous le nom de *Harney House* vient d'être vendu par MM. Pike et Hart pour la somme de $40,000.

Jamaïque.—Nous avons reçu par le steamer anglais *Thames* des journaux de la Jamaïque jusqu'au 22 mai. La plus profonde tranquillité régnait dans l'île. Les négociations pour un emprunt de 240,000 livres sterling ont complètement échoué. Les capitalistes ne veulent rien avoir à démêler avec la Jamaïque et les plus gros intérêts ne les tentent pas. Les noirs que transportait le navire négrier *Clementina* capturé par la goëlette de guerre anglaise *Ber*[illegible] ques habitans de la Jamaïque se sont livrés à la culture du coton.

Une famille-modèle.—Alvah Dunakin, sa fille Marie Dunakin, Mary Withington *dit* Dunbar et Mary Ann Kenfield, membres d'une même famille, viennent d'être condamnés à Boston, le premier à trois ans de travaux forcés au pénitentiaire, la seconde à un mois, la troisième à dix-huit mois et la quatrième à un an, de travaux forcés à la maison de correction, pour avoir recelé des objets volés par John Dunakin, fils d'Alvah Dunakin. John et William Dunakin, fils de ce dernier, sont en ce moment renfermés dans la prison d'Etat. La femme de Dunakin la seule personne honnête de toute la famille, a été si affligée de la mauvaise conduite de son mari, de ses fils et de ses filles, qu'elle en est devenue folle et qu'il a dû être renfermée dans un hospice d'aliénés.

LUCIDITÉ DU SOMNAMBULISME.

—On lit dans la *Gazette des Tribunaux*, de Paris:

"Depuis quelque temps, des exemples fort curieux de la lucidité du somnambulisme, appliquée par quelques magnétiseurs à la recherche et à la constatation de vols commis dans des circonstances mystérieuses, ont été portés à la connaissance de la justice. Sans nous prononcer sur le plus ou le moins d'importance que l'on doit attacher à ce moyen d'instruction, nous pensons qu'il n'est pas sans intérêt de relater quelques-uns des derniers faits qui viennent de se produire.

"Une femme d'une quarantaine d'années, que des revers de fortune ont fait descendre d'une situation aisée aux humbles fonctions de portière d'une maison du quartier de la Bourse, avait été volée il y a quelques jours d'une somme de 2,740 francs, composée de 2,600 fr. en billets de banque et de 140 fr. en argent. Elle fit le même jour sa déclaration au commissaire de police, et parla du vol dont elle avait été victime à plusieurs locataires de la maison, entre autres à un banquier qui occupe l'entresol et le premier étage, pour son appartement privé et ses bureaux.

"Le lendemain, dans la matinée, un jeune homme qui, se trouvant sans place, avait passé l'hiver dans une petite mansarde de la maison, et avait pris l'habitude de venir causer fréquemment avec la concierge, en se chauffant à son feu, s'enquit près d'elle des démarches qu'on avait dû faire pour découvrir son voleur. "Que voulez-vous, lui répondit celle-ci d'un air résigné, car elle avait dès le premier moment porté ses soupçons sur lui et voulait éviter de le mettre en défiance, que voulez-vous, j'ai été volée, c'est un malheur; les démarches que je ferais n'aboutiraient à rien; l'argent ni les billets n'ont pas d'extrait de naissance; ils sont bien à ceux qui les détiennent.—Vous avez tort, lui répliqua le jeune homme; à votre place, j'irais consulter une somnambule; peut-être vous indiquerait-elle votre voleur.—Laissez donc! répondit à son tour la concierge, je ne crois pas aux magnétiseurs, et le mieux pour moi est de ne plus penser à cela."

"Cette conversation, au lieu d'affaiblir ses soupçons, les confirma davantage; elle en parla au banquier, et celui-ci, non-seulement l'engagea à aller chez une somnambule, mais offrit de l'y accompagner. Le lendemain matin, la visite projetée eut lieu, et voici ce qui s'y passa:

"Mis en rapport avec la co[illegible], et celle-ci demandant à la somna[illegible] savait pourquoi elle la venait co[illegible] avez été volée, lui répondit-elle. [illegible]-on pris?—De l'argent; c'est à dir[illegible] billets et un peu d'argent.—C[illegible]viron?—Près de trois mille francs[illegible] commis ce vol?—Un jeune homme [illegible] mince; il habite tout au haut de [illegible] sous les toits.—Où est-il; que fait-i[illegible] dans une pièce où trois autres jeunes [illegible] sont, comme lui, assis à des bureaux occupés à écrire.—Pourriez-vous dire son nom?—Non, je ne le sais pas.—Si on vous l'écrivait?—Essayez.

"On écrivit alors plusieurs noms sur un papier; elle les lut, et répondit:—Son nom n'y est pas.—Tâchez de le savoir.—Ah! le voilà qui signe ce qu'il écrivait. Donnez-moi un crayon. Et prenant celui qu'on lui présentait, elle écrivit le nom du jeune homme.

"Pourriez-vous, lui demanda-t-on alors, voir où il a caché les billets et l'argent volés?—Ils sont cachés sous un tas de linge sale, dans sa mansarde, à gauche, près de la porte d'entrée.

"En sortant de cette bizarre consultation, le banquier conduisit la concierge à la préfecture de police, où il raconta ce dont il avait été témoin. "Vos soupçons, demanda-t-on à celle-ci, se portaient-ils bien réellement sur le jeune homme désigné avant votre visite chez la somnambule?—Ils étaient tellement fixés, répondit-elle, que j'en avais fait part au commissaire de police, et qu'il en a fait lui-même mention dans son procès-verbal."

"Dès lors on n'hésita pas à décerner un mandat de perquisition, lequel, d'accord avec le banquier, devait porter, non pas seulement sur le jeune homme désigné, mais sur tous les locataires de la maison. Ce mandat, remis à l'un des commissaires de police du service des délégations judiciaires, reçut aussitôt son exécution. Il n'eut pas, à la vérité, pour résultat immédiat la découverte de la somme au lieu indiqué, circonstance qui s'explique par le temps nécessairement écoulé pour l'accomplissement des démarches et formalités indispensables; mais il mit sur la trace d'indices que le secret dont toute instruction judiciaire doit s'entourer interdit de faire connaître."

—"Un autre fait fort curieux est celui d'une jeune fille de quinze ans, somnambule elle-même, qui avait disparu du toit paternel depuis trois jours, lorsque d'honnêtes campagnards la recueillirent abandonnée après avoir été victime d'un horrible attentat sur la berge du canal de l'Ourcq. Plongée dans le sommeil magnétique, elle indiqua, en présence d'un magistrat que son malheur avait vivement intéressé, le lieu où elle avait été conduite, décrivant le village, indiquant le nom de la rue, le numéro de la maison, et décrivant minutieusement les lieux.

"Quelles conséquences tirer de ces exemples? Nous ne saurions le dire; car, à côté de ces faits que nous citons, sont autres qui prouvent où les renseignemens sont complètement erronés, et pourraient, si l'on y ajoutait confiance, précipiter dans les plus déplorables erreurs."

Mesure de la vitesse de propagation de l'électricité.

Le plus grand événement scientifique de l'année 1849 et même des vingt dernières années, a été la grandiose expérience par laquelle le plus illustre désormais des physiciens de la génération nouvelle, M. H. Fizeau, est parvenu à mesurer directement la vitesse de la lumière, à enchaîner en quelque sorte dans son cours cet agent rapide comme la pensée, qui, dans une seconde, s'élance à 80 mille lieues.

Ce qu'il avait fait pour la première, M. Fizeau devait le tenter pour l'électricité; un succès non moins brillant a couronné sa téméraire entreprise.

M. Wheatstone avait réellement réussi à démontrer que la propagation de l'électricité n'est pas instantanée. Sans vouloir inspirer pour ses nombres une confiance qu'ils ne méritaient pas, il avait cru pouvoir avancer que la vitesse de l'électricité était une fois et demie plus grande que celle de la lumière. Un savant Américain, M. Walker, qui a laissé à M. Fizeau le mérite de constater les imperfections trop transparentes de la méthode employée par lui, arriva, pour cette même vitesse, à un nombre seize fois plus petit; elle n'aurait plus été que de 30,000 kilomètres.

Le problème restait donc sans solution. Le procédé par lequel M. Fizeau a voulu le résoudre est entièrement analogue à celui qui lui a si bien réussi pour la lumière: de même qu'il lançait à distance un rayon lumineux pour le faire revenir sur ses pas, l'intercepter ou le laisser passer à travers les pleins et les vides d'une roue dentée; de même il envoie de Paris à Lille un courant électrique que le fil conducteur du télégraphe ramène, mais qui, à son retour rencontrant les parties alternativement conductrices et isolantes d'une roue partie bois, partie platine, est arrêté ou va faire dévier l'aiguille d'un galvanomètre.

La vitesse de l'électricité comme celle de la lumière se déduisent par des formules simples du fait de l'arrêt ou du passage du courant par les portions isolantes ou conductrices de la roue dont on connaît à chaque instant la vitesse.

Les expériences faites par cette méthode établissent d'abord, ce fait facile à prévoir, que la vitesse n'est pas la même dans des conducteurs différens; elles conduisent, de plus, aux conclusions suivantes:

1o Dans un fil de fer dont le diamètre est de 4 millimètres, l'électricité se propage avec une vitesse d'à peu près 100,000 mètres.

2o. Dans un fil de cuivre dont le diamètre est de 2 millimètres 5, cette vitesse est d'environ 180,000 kilomètres.

3o. Les deux électricités se propagent avec la même vitesse.

4o. Le nombre et la nature des élémens dont la pile est formée, et par conséquent la tension de l'électricité et l'intensité du courant, n'ont pas d'influence sur la vitesse de propagation.

5o. Dans des conducteurs de nature différente, les vitesses ne sont pas proportionnelles aux conductibilités électriques.

6o. Lorsque les courans discontinus se propagent dans un conducteur, ils éprouvent une diffusion en vertu de laquelle ils occupent un espace plus grand au point d'arrivée qu'au point de départ.

7o. Il est très probable que la vitesse de propagation ne se lie pas avec la section des conducteurs.

8o. Si ce principe est vrai, la vitesse de propagation ne change qu'avec la nature du conducteur, et les nombres donnés ci-dessus représentent les vitesses absolues dans le fer et le cuivre.

CONSEIL GENERAL.

Séance extraordinaire de Mercredi 29 mai 1850.

Le Conseil se réunit conformément à une convocation du Maire.

M. Benit est appelé au fauteuil.

Membres présens—MM. A. len. Benit, Caldwell, Jarvis, Lugenbuhl, Tompkins et Vandegriff.

Membres absens—MM. Bienvenu, Cucullu, [illegible], Reines, Vinnet et Waterman.

Sur motion le Conseil procède à l'é[illegible] président. MM. Vandegriff et Caldwell [illegible] vérificateurs. Sur 7 voix, M. Be[illegible] 6, 1 voix perdue. M. Benit est par con[illegible] dûment élu président du Conseil.

Le Conseil décide que le procès-verbal [illegible]. Le Secrétaire donne lecture du message [illegible] transmis par le maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEA[NS], 29 mai 18[50].

Au Président et aux Membres du Conseil Général de la ville de la Nlle-Orléans.

Messieurs,—Je vous ai fait convoquer aujourd'hui pour que vous nommiez un inspecteur chargé de présider à une élection qui doit avoir lieu lundi 3 juin, au dépôt de la Compagnie de Tuyaux de la Louisiane, dans le but de désigner un alderman pour représenter le 6e ward dans le Conseil de la 2de municipalité, en remplacement de M. Samuel J. Peters, démissionnaire.

Je profite de cette occasion pour vous annoncer qu'en conséquence de l'acte récent de la Législature qui abolit l'ancienne caisse d'amortissement de la ville de la Nlle-Orléans, et par suite de plusieurs procès considérables qui ont été institués sur des bons et des coupons d'intérêt émis par la dite caisse d'amortissement, j'ai dû en l'absence d'un avocat spécial, engager les services de M. C. Dufour, avocat du Conseil Général, pour défendre les intérêts de la ville dans ces différentes affaires. Il s'en est chargé avec empressement et il m'a adressé à ce sujet une lettre dont je vous transmets copie. Je vous expédie également copie d'une autre que M. C. Dufour m'a adressée le 28 mai concernant une saisie de cinq mille actions du fonds capital de la Banque de Commerce de la Nlle-Orléans pratiquée par M. Gerard Ralston. Votre avocat déclare que ces actions ayant été, en vertu de la loi, transférées au Conseil Général, il importerait de demander une injonction. Comme c'est là une affaire importante et qui intéresse la ville, j'y appelle votre sérieuse attention.

Le Maire de St-Louis m'a adressé une lettre au sujet de la quarantaine établie dans cette dernière ville, dans laquelle il me dit que cette mesure n'a été prise qu'à cause de l'encombrement des bateaux-à-vapeur qui arrivent de la Nlle-Orléans. Je vous transmets copie de cette lettre et j'y appelle votre attention.

Je suis, messieurs, etc.,
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion de M. Jarvis, et après la suspension du règlement, la résolution suivante est adoptée:

Résolu que J. P. White soit et demeure nommé commissaire à l'élection d'un alderman pour le sixième ward de la 2me Municipalité, en remplacement de Samuel J. Peters, démissionnaire, laquelle élection doit avoir lieu lundi le 3 juin prochain dans la salle de la compagnie des tuyaux de la Louisiane.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. C. Dufour, avocat du Conseil Général, datée du 25 mai et adressée au Maire. M. Dufour annonce au Conseil qu'il a, à la requête du Maire, pris en main les affaires actuellement pendantes dans les cours contre l'ancienne caisse d'amortissement de la ville de la Nouvelle-Orléans. Sur motion de M. Lugenbuhl, la lettre est référée à un comité spécial de trois membres ainsi que cette partie du message du Maire qui a rapport à la caisse d'amortissement. Le président désigne pour former le comité MM. Lugenbuhl, Tompkins et Caldwell.

Le secrétaire donne lecture d'une autre lettre de M. Dufour adressée au Maire sous la date du 28 mai et dans laquelle il recommande qu'une injonction soit prise dans l'affaire de Gerald Ralston contre le Maire, les aldermen et les habitans de la Nouvelle-Orléans.

Sur motion de M. Caldwell et après la suspension du règlement, la résolution suivante est adoptée:

Résolu que l'avocat du Conseil Général soit et demeure autorisé à prendre une injonction pour empêcher la vente des actions de la Banque du Commerce saisies dans l'affaire instituée par Gerard Ralston, et à prendre telles autres mesures qu'il croira nécessaires avec le concours du comité de finances.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. L. Kennett, maire de St-Louis, dans laquelle ce magistrat annonce au maire de la Nouvelle Orléans qu'une quarantaine sévère a été établie à l'île de l'Arsenal près de St-Louis, où tous les bateaux sont requis de s'arrêter et de débarquer leurs morts et leurs malades, et particulièrement ceux qui sont attaqués du coléra, de la petite vérole ou de la fièvre typhoïde ainsi que les passagers malpropres et les émigrans ou autres qui viennent de faire un voyage de mer.

Sur motion de M. Caldwell, le secrétaire reçoit l'ordre de transmettre au Bureau de Santé une copie de cette lettre.

Sur motion de M. Lugenbuhl et après la suspension du règlement, la résolution suivante est adoptée:

Résolu que l'avocat de ce Conseil soit enjoint à suspendre l'affaire intitulée: "Le Maire et le Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, contre le Conseil de la Municipalité No 3 et autres" pendante dans la quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, la dite affaire ayant été instituée par ordre de ce Conseil pour faire annuler la ferme de certains wharfs, adjugée par le Conseil de la Municipalité No 3 contre J. P. Whitney & Co.

M. Allen demande la reconsidération de cette résolution. Sa motion est secondée et la résolution reconsidérée. M. Lugenbuhl demande la permission de retirer la résolution; elle lui est refusée par la voix prépondérante du président, 3 membres votant pour la permission et 3 contre.

M. Allan présente alors l'amendement suivant pour faire suite à la résolution: "Pourvu que les frais encourus dans ladite affaire soient payés par la 3e Municipalité." Cet amendement est accepté, et la résolution adoptée avec cette modification.

On lit une lettre de M. Richard Hagan, ancien secrétaire du Conseil Général, en réponse à une résolution passée dans la séance du 9 mai, laquelle lettre, sur motion de M. Tompkins, est référée au comité des affaires du jury de police.

Le secrétaire lit une lettre de M. Dufour, avocat, dans laquelle il transmet une liste des actes passés pendant la dernière session de la Législature et ayant rapport aux devoirs, attributions et droits du Conseil Général. Cette lettre, sur motion de M. Lugenbuhl est déposée sur le bureau sujette à l'appel à la prochaine réunion régulière du Conseil.

M. François Garic, gardien de la poudrière, offre par lettre comme ses cautions MM. Casimir Lacoste et Philogène Jorda. Ces cautions sont acceptées.

Sur motion, le Conseil s'ajourne au second jeudi de juin, à 6 heures du soir.

J. B. WALTON, secrétaire.

C. GODIN, *Libraire, relieur et papetier,* rue de Chartres, No. 133.

C. GODIN a l'honneur d'informer le public qu'il se continue plus à travailler d'après son dernier tarif de reliure et qu'il fournit ses prix seront les mêmes que ceux qu'il faisait payer l'année dernière.
30mai C. GODIN. rue Chartres, 133

VIN ROUGE—En débarquement du navire Emma Watts, de Bordeaux, 24 barriques vin rouge, à vendre par A. LAMBERT, 30 mai No 68, rue des Magasins.

FEUILLETON.

Mémoires d'Outre-Tombe.

"De la citadelle de Blaye, 7 mai 1833.

"Je suis péniblement contrariée du refus du gouvernement de vous laisser venir auprès de moi, après la double demande que j'en ai faite. De toutes les vexations sans nombre qu'il m'a fallu éprouver, celle-ci est sans doute la plus pénible. J'avais tant de choses à vous dire! tant de conseils à vous réclamer! Puisqu'il faut renoncer à vous voir, je vais du moins essayer par le seul moyen qui me reste de vous remettre la commission que je voulais vous donner et que vous accompliriez: car je compte sans réserve sur votre attachement pour moi et sur votre dévoûment pour mon fils. Je vous charge donc, monsieur, spécialement d'aller à Prague et de dire à mes parens que, si je me suis refusée jusqu'au 22 février à déclarer mon mariage secret, ma pensée était de servir davantage la cause de mon fils et de prouver qu'une mère, une Bourbon, ne craignait pas d'exposer ses jours. Je comptais seulement faire connaître mon mariage à la majorité de mon fils; mais les menaces du gouvernement, les tortures morales, poussées au dernier degré, m'ont décidée à faire ma déclaration. Dans l'ignorance où je suis de l'époque à laquelle la liberté me sera rendue, après tant d'espérances déçues, il est temps de donner à ma famille et à l'Europe entière une explication qui puisse prévenir des suppositions injurieuses. J'aurais désiré pouvoir la donner plus tôt; mais une séquestration absolue et les difficultés insurmontables pour communiquer avec le dehors m'en avaient empêchée jusqu'ici. Vous direz à ma famille que je suis mariée en Italie au comte Hector Lucchesi-Palli, des princes de Campo-Franco.

"Je vous demande, ô monsieur de Chateaubriand, de porter à mes chers enfans l'expression de toute ma tendresse pour eux. Dites bien à Henri que je compte plus que jamais sur tous ses efforts pour devenir de jour en jour plus digne de l'admiration et de l'amour des Français. Dites à Louise combien je serais heureuse de l'embrasser, et que ses lettres ont été pour moi ma seule consolation. Mettez mes hommages aux pieds du roi, et offrez mes tendres amitiés à mon frère et à ma bonne sœur. Je vous demande de me rapporter partout où je serai les vœux de mes enfans et de ma famille. Renfermée dans les murs de Blaye, je trouve une consolation à avoir un interprète tel que M. le vicomte de Chateaubriand; il peut à tout jamais compter sur mon attachement.

"MARIE-CAROLINE."

Note.

"J'ai éprouvé une grande satisfaction de l'accord qui règne entre vous et M. le marquis de Latour-Maubourg, y attachant un grand prix pour les intérêts de mon fils.

"Vous pouvez communiquer à madame la Dauphine la lettre que je vous écris. Assurez ma sœur que dès que je serai mise en liberté je n'aurai rien de plus pressé que de lui envoyer tous les papiers relatifs aux affaires politiques. Tous mes vœux auraient été de me rendre à Prague aussitôt que je serai libre; mais les souffrances de tout genre que j'ai éprouvées ont tellement détruit ma santé que je serai obligée de m'arrêter quelque temps en Italie pour me remettre un peu et ne pas trop effrayer par mon changement mes pauvres enfans. Etudiez le caractère de mon fils, ses qualités, ses penchans, ses défauts même; vous direz au roi, à madame la Dauphine et à moi-même ce qu'il y a à corriger, à changer, à perfectionner, et vous ferez connaître à la France ce qu'elle a à espérer de son jeune roi.

"Par mes divers rapports avec l'empereur de Russie, je sais qu'il a fort bien accueilli à diverses reprises des propositions de mariage de mon fils avec la princesse Olga. M. de Choulot vous donnera les renseignemens les plus précis sur les personnes qui se trouvent à Prague.

"Devant rester Française avant tout, je vous demande d'obtenir du roi de conserver mon titre de princesse et mon nom. La mère du roi de Sardaigne s'appelle toujours la princesse de Carignan, malgré qu'elle ait épousé M. de Montléar, auquel elle a donné le titre de prince. Marie-Louise, duchesse de Parme, a conservé son titre d'impératrice en épousant le comte de Nieperg, et elle est restée tutrice de son fils; ses autres enfans s'appellent Nieperg.

"Je vous prie de partir le plus promptement possible pour Prague, désirant plus vivement que je ne puis vous le dire que vous arriviez à temps pour que ma famille n'apprenne tous ces détails que par vous.

"Je désire le plus possible qu'on ignore votre départ, ou que du moins l'on ne sache point que vous êtes porteur d'une lettre de moi, pour ne pas faire découvrir mon seul moyen de correspondance, qui est [illegible] ce sujet au roi de Hollande et [illegible] d'Orange; il avait puissamment contribué à les faire bien accueillir. Je n'ai pas été assez heureuse pour terminer ce traité, l'objet de tous mes vœux; mais je pense qu'il y a encore des chances de succès; avant de quitter la Vendée, j'avais donné à M. le maréchal de Bourmont des pouvoirs pour continuer cette affaire. Personne n'est plus capable que lui de la mener à bien à cause de l'estime dont il jouit en Hollande.

"Dans l'incertitude où je suis de pouvoir écrire au marquis de Latour-Maubourg, tâchez de le voir avant votre départ. Vous pouvez lui dire tout ce que vous jugerez convenable, mais sous le secret le plus absolu. Convenez avec lui de la direction à donner aux journaux.

"Blaye, ce 7 mai 1833. "M. C."

Réflexions et résolution.

Je fus ému à la lecture de ces documents. La fille de tant de rois, cette femme tombée de si haut, après avoir fermé l'oreille à mes conseils, avait le noble courage de s'adresser à moi, de me pardonner d'avoir prévu le mauvais succès de son entreprise: sa confiance m'allait au cœur et m'honorait. Madame de Berry m'avait bien jugé; la nature même de cette entreprise qui lui faisait tout perdre ne m'éloignait pas. Jouer un trône, la gloire, l'avenir, une destinée, n'est pas chose vulgaire: le monde comprend qu'une princesse peut être une mère héroïque. Mais ce qu'il faut vouer à l'exécration, ce qui n'a pas d'exemple dans l'histoire, c'est la torture impudique infligée à une faible femme, seule, privée de secours, accablée de toutes les forces d'un gouvernement conjuré contre elle, comme s'il s'agissait de vaincre une puissance formidable. Des parents livrant eux-mêmes leur fille à la risée des laquais, la tenant par les quatre membres afin qu'elle accouche en public; appelant les autorités du coin, les geôliers, les espions, les passans, pour voir sortir l'enfant des entrailles de leur prisonnière, de même qu'on avait appelé la France à voir naître son Roi! Et quelle mère? la mère de l'orphelin banni dont on occupe le trône! Trouverait-on dans les bagnes une famille assez mal née pour avoir la pensée de flétrir un de ses enfans d'une telle ignominie? N'eut-il pas été plus noble de tuer madame la duchesse de Berry que de lui faire subir la plus tyrannique humiliation? Ce qu'il y a eu d'indulgence dans cette lâche affaire appartient au siècle, ce qu'il y a eu d'infamant appartient au gouvernement.

La lettre et la note de madame la duchesse de Berry sont remarquables par plus d'un endroit, la partie relative à la réunion de la Belgique et au mariage de Henri V montre une tête capable de choses sérieuses: la partie qui concerne la famille de Prague est touchante. La princesse craint d'être obligée de s'arrêter en Italie pour *se remettre un peu et ne pas trop effrayer de son changement ses pauvres enfans.* Quoi de plus triste et de plus douloureux! Elle ajoute: "Je vous demande, ô monsieur de Chateaubriand! de porter à mes chers enfans l'expression de toute ma tendresse, etc."

O madame la duchesse de Berry! que puis-je pour vous, moi faible créature déjà à moitié brisée? Mais comment refuser quelque chose à ces paroles: "Renfermée dans les murs de Blaye, je trouve une consolation à avoir un interprète tel que M. de Chateaubriand, il peut à jamais compter sur mon attachement."

Oui: je partirai pour la dernière et la plus glorieuse de mes ambassades; j'irai de la part de la prisonnière de Blaye trouver la prisonnière du Temple: j'irai négocier un nouveau pacte de famille, porter les embrassemens d'une mère captive à des enfans exilés, et présenter les lettres par lesquelles le courage et le malheur m'accréditent auprès de l'innocence et de la vertu.

Départ de Paris—Calèche [illegible] Leyrand.—Bâle.—Jou[illegible] Prague, du 14 au 24 mai 183[illegible] crayon dans la voiture, à l'encre [illegible] les auberges.

Une lettre pour madame la dauphine et un billet pour les deux enfans étaient joints à la lettre qui m'était adressée.

Il m'était resté de mes grandeurs passées un coupé dans lequel je brillais jadis à la cour de George IV, et une calèche de voyage autrefois construite à l'usage du prince de Talleyrand. Je fis radouber celle-ci, afin de la rendre capable de marcher contre nature; car par son origine et ses habitudes, elle est disposée à courir après les rois tombés. Le 14 mai, à huit heures et demie du soir, anniversaire de l'assassinat de Henri IV, je partis pour aller trouver Henri V enfant, orphelin, proscrit.

Je n'étais pas sans inquiétude relativement à mon passeport pris aux affaires étrangères, il était sans signalement et avait onze mois de date; délivré pour la Suisse et l'Italie, il m'avait déjà servi à sortir de France et à y rentrer; différens visa attestaient ces diverses circonstances. Je n'avais voulu ni le faire renouveler ni en requérir un nouveau. Toutes les polices eussent été averties, tous les télégraphes eussent joué; j'aurais été fouillé à toutes les douanes, dans ma voiture, sur ma personne. Si mes papiers avaient été saisis, que de prétextes de persécution, que de visites domiciliaires, que d'arrestations! Quelle prolongation de la captivité royale! car il demeurait prouvé que la princesse avait des moyens secrets de correspondance au dehors. Il m'était donc impossible de signaler mon départ par la demande d'un passe-port; je me confiai à mon étoile.

Evitant la route trop battue de Francfort et celle de Strasbourg qui passe sous la ligne télégraphique, je pris le chemin de Bâle avec Hyacinthe Pilorge, mon secrétaire, façonné à toutes mes fortunes, et Baptiste, *valet de chambre* lorsque j'étais Monseigneur, et redevenu valet tout court à la chute de ma seigneurie: nous montons et nous descendons ensemble. Mon cuisinier, le fameux Montmirail, se retira à ma sortie du ministère, me déclarant qu'il ne reviendrait aux *affaires* qu'avec moi. Il avait été largement décidé, par l'introduction des ambassadeurs sous la Restauration, que tout ambassadeur mort rentrait dans sa pièce. Baptiste était rentré dans la domesticité.

Arrivé à Altkirch, relai de la frontière, un gendarme se présenta et me demanda mon passe-port. A la vue de mon nom, il me dit qu'il avait fait, sous les ordres de mon neveu Christian, capitaine dans les dragons de la garde, la campagne d'Espagne en 1823. Entre Altkirch et Saint-Louis, je rencontrai un curé et ses paroissiens; ils faisaient une procession contre les hannetons, vilaines bêtes fort multipliées depuis les journées de Juillet. A Saint-Louis les préposés des douanes, qui me connaissaient, me laissèrent passer. J'arrivai joyeux à la porte de Bâle, où m'attendait le vieux tambour-major suisse qui m'avait infligé au mois d'août précédent un *lazaret* [illegible] *d'un quart d'heure*, mais il n'était plus question de choléra, et j'allai descendre aux Trois-Rois, au bord du Rhin; c'était le 17 de mai, à dix heures du matin.

Le maître d'hôtel me procura un domestique de place: appelé Schwartz, natif de Bâle, pour me servir d'interprète en Bohême. Il parlait allemand, comme mon bon Joseph, et barbotait milanais, parlait grec en Messénie, en écoutant des ruines de Sparte.

Le même jour, 17 mai, à 6 heures du soir, je démarrai du port. En montant en calèche, je fus ébahi de revoir le gendarme d'Altkirch au milieu de la foule; je ne savais s'il n'était point dépêché à ma suite: il avait tout simplement escorté la malle-poste de France. Je lui donnai pour boire à la santé de son ancien capitaine.

Un écolier s'approcha de moi et me jeta un papier avec cette inscription: "*Au Virgile du dix-neuvième siècle;*" on lisait écrit ce passage altéré de l'Enéide: *Macte animo, generose puer.* Et le postillon fouetta les chevaux, et je partis tout fier de ma haute renommée à Bâle, tout étonné d'être Virgile, tout charmé d'être appelé *enfant, generose puer.*

CHATEAUBRIAND.
(*à continuer.*)

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS, Samedi soir, 1er juin 1850.

La demande de coton a été très animée et les ventes s'élèvent à 4,000 balles à des prix fermes.

Le marché au sucre est ferme et les ventes modérées. La mélasse n'a pas varié.

La hausse sur la farine se soutient et les arrivages sont toujours peu considérables. Quelques ventes ont eu lieu aujourd'hui de $7 à $7 50 le baril. Environ 2,000 sacs de maïs ont été faits de 65 à 67 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié: 100 barils mess porc ont été faits à $10 75 et 800 barils prime de 8 à 8 50. Un lot de 130 barils prime boeuf a été vendu à $8. Il ne s'est rien fait en graisse.

Le whiskey se vend 21½ (à 22 cts le gallon rectifié.

Le change est le même.

Le fret est plat.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPEDIES.—

Navire William Wirt, Sampson, pr Liverpool.
Barque Montpellier, Colley, pr New-York.
N B Wolfe, Davis, pr New-York.
Brick Adams Gray, Schneider, pr la Havane.
Goëlette Oregon, Travis, pr Tampico.
Engineer, Harrison, pr Port Imbel.
Ella, Scherbeck, pr Pensacola.
Steamship Fanny, Hatfield, pr New-York.

—ARRIVES.—

Steamship Palmetto, Smith, de Galveston.
Goëlette L F Rogers, Ashley, d'Apalachicola.

—STEAMERS.—

Gen Taylor, Powell, de Donaldsonville.
Lowndes, Jones, de Franceton.
Gipsey, Ure, de Bayou Sara.
Cora No 2, Kellogg, de Alexandrie.
Magnolia, Thomason, de Louisville.
Messenger No 2, Russell, des Attakapas.
Jas L Day, Bates, de Mobile.
Oregon, Hiern, de Mobile.
California, Griffin, de Mobile.
Rockaway, Davis, de Shreveport.
Fashion, Martin, de Pointe-à-la-Hache.
Latona, Dalferes, de Lockport.
G W Kendall, Horton, de Cincinnati.

—MEMORANDA.—

NEW-YORK, 25 mai.—Arrivé, navire Memphis, Bunker, de la Nlle-Orléans.
BOSTON, 22 mai.—Arrivé, brick Alcide, Pales, de la Nlle-Orléans. 23, parti, barque St Mary, Mitchell, pour la Nlle-Orléans.

Le chargement de douves du navire Lagrange, condamné à Bermuda, dans son voyage de la Nlle-Orléans à Bordeaux, a été vendu à l'encan: les douves de pipes à $24 63 et celles de boucauts à $21 60.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

[DE LIVERPOOL.]
Asia, pour Boston .... 18 Mai
America, pour New-York .... 25 Mai
[D'AMERIQUE.]
Asia, de Boston .... 12 Juin
America de New-York .... 19 Juin

Marchandises sèches—Marchandises sèches.

THOMAS BRADY, 22, Chartres.

A dater du 3 juin, cette maison offre à vendre tout le stock de marchandises sèches réellement en magasin. [illegible] réduit que l'écoulement ne peut tarder à s'effectuer. Cette mesure a été adoptée afin de disposer le magasin à recevoir les commandes considérables de marchandises d'automne qui viennent d'être faites au Nord.

Mousselines, barèges et tissus, châles, écharpes et mantilles, gants, bas et rubans, dentelles, toiles &c, ainsi qu'un grand assortiment d'articles divers qui sont offerts à 20 pour cent au-dessous des prix habituels.
THOMAS BRADY, 3 juin—30t 22, rue Chartres.

D. H. HOLMES, 114, rue Canal,

APPELLE l'attention des acheteurs sur son magnifique assortiment de marchandises:
Balzorines et organdis imprimés,
Jaconats et batistes en couleurs,
Mousselines suisses brodées et unies,
Jaconats et batistes blanches.
Toile du Nord et toile de soie,
Coutil blanc et couleur.
AUSSI—Toile d'Irlande, toile à draps, toile de Paris, britannias, platilla, brin à moustiquaire, bobinet 12/4, rideaux, mousseline, courtepointe.
Le tout à vendre à des prix réduits.
D. H. HOLMES, rue Canal entre Bourbon et Dauphine. 3 juin—12

MATCHES.

LES allumettes de L. A. Guillemain, rue du Cirque, No 100, et celles de M. Lacour, de New-York, sont à vendre chez J. B. LANG, No 135, rue de Chartres.

EN débarquement du navire Emma Watts, venant de Bordeaux:
36 barriques vin rouge St-Julien Médoc, 1847.
12 do do Léognan Bodekin 1847.
25 do do Queyries Houquebre 1847.
30 do do do 1846.
51 do do St-Julien et Montferrand
47 barils vin blanc Sauterne, 1846.
115 caisses do Haut Sauterne, 1840.
75 do vin rouge Pape Clément, 1841.
38 do do Montrose Médoc, 1840.
220 do do Margaux Médoc, 1840.
5 quarts pipes celebrated Brandy wine, à vendre par A. CARRIERE, 3 juin 25 Vieille Levée.

EN débarquement du navire Emma Watts de Bordeaux—50 barriques vin rouge, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 3 juin 17 et 19 rue St-Louis

VIN ST JULIEN—10 barriques en magasin et à vendre par P. LONGIS, 3 juin 47 Vieille Levée

VIN de Marseille—30 barriques en magasin et à vendre par P. LONGIS, 3 juin 47, rue Vieille Levée

VIN en caisses—40 caisses Chateau Margaux, 30 do Chateau Lafitte; 30 do Cantenac, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 3 juin 47, rue Vieille Levée

VIN—10 barriques vin de famille, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 3 juin 47, Vieille Levée

VIN DE MADERE—40 barils vin de Madère, à vendre par P. LONGIS, 3 juin 47 Vieille Levée

Dix piastres de récompense.

PARTIE marronne de chez le soussigné, dans la nuit de samedi à dimanche [illegible] juin 1850, la négresse SOPHIE, parlant français et anglais, âgée d'environ 23 à 24 ans [illegible] que la [illegible] à son propriétaire Gavino Ledda, rue St-James, entre Levée et Tchoupitoulas, ou [illegible] une des geôles de la ville.
GAVINO LEDDA. 3 juin—3

$200 de R[illegible]

[illegible] AIMEE, [illegible] elle est très blanche, [illegible] peu jaune, les yeux gris, [illegible] beaux cheveux blonds, les paupières [illegible] Elle ressemble beaucoup à une allemande—Elle ne parle que le français—Sa figure est ronde et ses traits petits; étant couturière, elle a un des doigts de la main gauche très piqué par l'aiguille.

La récompense ci dessus sera payée à quiconque l'arrêtera ou indiquera sa retraite. EVARISTE BLANC.

A. LANUSSE & Co. MARCHANDS DE CHARBONS.

ONT constamment en mains un approvisionnement de charbon de English Canal, Pittsburgh et Anthracite. Les ordres laissés au bureau du coin de la Bourse, entre Conti et St. Louis, ou au dépôt, rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon, seront promptement remplis.

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ! dit l'Ecriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'Elixir procréatif Juno Cordial du Dr. Larrotte est prescrit comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. Il ne promet rien qu'il ne puisse tenir. C'est le grand restaurateur des natures débiles et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilités, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, Leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestions, faiblesses musculaires, souffrances physiques il est d'un goût agréable et d'une valeur inappréciable pour les personnes sans enfans.
☞ Attention—Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co, New-York, (son agent américain) est contrefaite.
En vente à la Nouvelle-Orléans par J. Wright & Co, No 151, rue Chartres, à la Havane, par J. Valdé. 13 mars—6m & et c

Charbon de Pittsburgh. 30,000 BARILS.

NOUS recevons en ce moment trente mille barils charbon de Pittsburgh des meilleures qualités, que nous offrons à vendre à nos clients à une réduction de 50 cents par baril. Charbon anthracite et anglais, toujours en main. A. LANUSSE & CO.
Nous avons transporté notre bureau au No 102, rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon. 1er juin—3t

CHAUX—880 barils chaux fraiche du Cap Girardeau, en débarquement du steamer Sultana, à vendre par P. H. MONSSEAUX, Encoignure St-Louis et Robertson, 1er juin—3t au Marble Yard.

Vins et Eau-de-vie, à Vendre par J. MORIN, 186, Vieille Levée.
50 BARRIQUES vin de Bordeaux pour l'ordinaire de différentes marques,
25 barriques vin vieux de St-Emilion,
10 barriques vin vieux de Margaux,
20 barriques vin de Roussignon F. Durand,
10 barriques Bergasse,
50 barils porter, F. Durand,
3 barils Muscat de Roussillon F. Durand
EAU-DE-VIE.
50 quarts de la marque J. Brand, cognac,
25 quarts de la marque A. Blérille, Cognac,
25 quarts de la marque de Montezun, en champagne de cognac. 29avril

BEURRE DE MAI.—25 barrillets beurre du mois de mai, fait à Louisville, d'une qualité supérieure, en débarquement du steamboat Oregon. Ce beurre convient aux détaillants, à vendre par M. L. CUSHING & CO., 30 mai 55, rue Commune.

FROMAGE DE L'OUEST.—50 caisses Western Reserve, en débarquement du steamboat Yorktown, en bon ordre et à vendre à bas prix, par M. L. CUSHING & Co., 30 mai 55, rue Commune.

INSTITUTION DE Mme. DESRAYAUX.
Pensionnat et Externat de Demoiselles.
(Ancienne Maison de Mme Leirie.)
Rue Bourgogne, entre Bienville et Douane.
Année 1849—50.

LES directeurs de cette institution viennent de nouveau soumettre leurs titres à la confiance des familles, sous le triple rapport de l'*hygiène*, de l'*éducation intellectuelle* et de l'*éducation morale*.

L'établissement possède un beau et vaste local, bâti sur un plan spécial pour un grand pensionnat, et réunissant toutes les conditions de bien-être et de salubrité. Depuis les bâtimens, jusqu'à l'avenue des Remparts, s'étendent des jardins, bien ombragés, destinés aux récréations et aux promenades des élèves. Le terrain en a été exhaussé et assaini: de manière à offrir en tout temps un emplacement agréable et salubre; et l'acquisition définitive, qui vient d'être faite de ces jardins, assure pour toujours à l'établissement, les avantages sanitaires qui en résultent. Enfin, en y consacrant les efforts et les résultats de dix années de travail, les Directeurs sont parvenus à former, dans le plus beau quartier de la ville, un *établissement* vraiment digne de renom et de sa destination.

L'instruction est donnée également en français et en anglais: elle est variée, complète, et s'étend des premiers élémens jusqu'aux notions développées de la *Littérature et des Sciences*.

Le personnel de l'enseignement reste le même, sauf un seul changement, qui a donné lieu d'attacher à l'institution un professeur, (M. F. Liquert) récemment arrivé de Paris, où il est connu et apprécié de plusieurs hautes notabilités scientifiques et littéraires.

M. Liquert est appelé, vu le nombre croissant des élèves, à partager l'enseignement des *premières classes* avec M. A. Desrayaux qui, de son côté, y consacre tout son temps. Une instruction plus rationnelle et plus forte doit ainsi s'étendre jusqu'à la troisième classe et devenir une préparation plus intelligente aux études de la première.

L'*enseignement anglais* reste sous la direction de Mme K. Desrayaux, anglaise de naissance et d'éducation, et du Dr. Macaulay, dont la capacité est généralement connue.

Plusieurs dames, anglaises et françaises, se partagent l'enseignement des degrés secondaires et élémentaires, dans les deux langues.

En outre, un nombreux personnel est attaché à l'établissement, de manière à fournir à tous les emplois, d'enseignement ou de surveillance, des personnes d'une aptitude spéciale.

La *musique* (piano, harpe [illegible] et chant) reste sous la direction de Mme Desrayaux et de Mme Bernadotte et Desrosiers.

L'*éducation religieuse et morale* reçoit tous les soins que réclame son importance: *la première communion* est faite, pour les élèves catholiques, l'objet d'une sollicitude particulière. M. l'abbé Lesens est, comme les années précédentes, chargé de l'*instruction religieuse*; et à cette instruction se joignent, comme moyens auxiliaires, les nombreux travaux de la règle, et d'ordre, destinés à en compléter la vie entière, en unissant au sentiment religieux la *conscience et la pratique du devoir*.

Le prospectus plus détaillé se trouve chez MM. les Libraires, et à l'Etablissement. 27 sept—1 an.

INSTITUTION DE MLLE A. LAINÉ.
Pensionnat et Externat de Demoiselles,
RUE ROYALE, 300,
Entre St. Philippe et Ursulines.

CETTE maison d'éducation est ouverte depuis le 1er novembre courant. Le local est vaste, aéré et distribué avec ordre.

Mlle A. Lainé, Directrice de l'institution, et connue en Louisiane, dans l'enseignement, depuis plus de douze années, a choisi pour coopérer à son œuvre, des professeurs habiles et estimés.

La langue anglaise devenant chaque jour plus indispensable, sera l'objet des soins les plus assidus de la part des professeurs chargés de l'enseigner. Les classes générales de français seront faites par Mlle A. Lainé.

Toutes les branches de l'enseignement seront également bien conduites et scrupuleusement surveillées.

La musique, le chant, le dessin et la peinture seront enseignés par les dames spécialement attachées à l'institution.

L'instruction religieuse sera dirigée avec la plus sévère attention. Un ecclésiastique approuvé par Mgr l'Evêque aura cette direction importante.

Mlle A. Lainé invite les familles à vouloir bien visiter son établissement, pour qu'elles se rendent compte par elles-mêmes des soins apportés, à l'avance, au bien-être général des élèves qui lui seront confiées. 2nov—6m

INSTITUTION G. BOYER,
148, RUE CONTI, ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.

M. G. BOYER, fondateur de cette institution, la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans, fait un nouvel appel à la confiance des familles.

L'institution, établie dans un quartier central, occupe un local vaste et aéré.

Le cours d'études est, à la volonté des parens, aussi complet que possible. Le Manuel du Baccalauréat de France, peut, à quelques modifications près, en donner une idée sommaire. Ces modifications portent principalement sur l'enseignement de la langue anglaise.

L'étude de l'Anglais tient la première ligne du programme, et se trouve, autant que possible, mêlée à toutes les autres études.

Les cours élémentaires sont l'objet d'un soin tout spécial, vu l'influence décisive qu'ils exercent sur le reste de l'instruction.

La discipline, qu'il ne faut pas séparer d'un travail fructueux, ni d'une bonne éducation, est dirigée avec sollicitude. Elle se fonde sur une exigence proportionnée à l'âge et au caractère des élèves; elle est destinée à leur donner une idée exacte de l'ordre et du devoir.

BRANCHES D'INSTRUCTION.

Anglais, Français, Espagnol, Grec, Latin, Mathématiques, Histoire et Géographie, Elémens de Sciences Naturelles, Elémens des Sciences Philosophiques.

CONDITIONS:

Frais d'études. $6, 8 10 par mois.
Demi pension, 15 "
Pension, payable d'avance et par trimestre, 25 "
Blanchissage et raccommodage, 4 "

Les pensionnaires sont tenus de se munir d'un trousseau suffisant.

Nota—En général, il n'est pas fait de déduction pour les absences; un mois commencé est dû en entier; les fournitures sont l'objet d'un compte à part.

L'institution est ouverte pour les élèves, de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et de 4 à 6 heures. 17 juil—1an

MAISON D'EDUCATION POUR LES DEMOISELLES, DIRIGÉE PAR
Mme VAN NOOTEN
TRANSPORTÉE À PLAQUEMINES, PAROISSE IBERVILLE (LOUISIANE.)
(Sera ouverte pour la réception de pensionnaires et externes le 11 février prochain.)

Mme VAN NOOTEN ayant accompli son voyage en Europe et complété ses arrangemens pour attacher à sa maison, d'une manière permanente, des professeurs dignes de sa confiance et de celle des parens, s'empresse d'en informer ses amis et le public. Les parens et les tuteurs sont respectueusement invités à visiter la localité vaste et spacieuse des lieux, où, à la demande des principaux habitans de Plaquemines, l'institution a été transportée. De plus amples informations sont contenues dans le prospectus de l'établissement, qui se trouve à son académie même, et chez les libraires de la Nouvelle-Orléans; ou, pourront être obtenues en s'adressant aux soussignés.

A Plaquemines.—M. W. R. Edwards, Le Dr. Fed. Flotard, M. Zénon Labauve.
A la Nlle-Orléans.—Le Rév. Dr. Neville, MM. Alfred Hennen, James Robb, H. C. Cammack, Fred. Frey.
30 janv—1 an

INSTITUTION JEFFERSON.
53, *rue Bourbon—Dirigée par J. G. LORD.*

LE plan de cette institution comprend un système d'éducation général et très étendu. Les élèves y sont admis dès six ou sept ans et peuvent y rester jusqu'à ce que leur instruction soit complète ou qu'ils soient préparés pour une profession de leur choix. Ils sont répartis en classes, suivant leurs dispositions et le degré d'avancement qu'ils ont atteint.

Le local est peut-être le plus convenable qu'il y ait en ville, avec de l'espace pour l'exercice et la récréation. On y trouve réunis tous les avantages que peut offrir un établissement formé sur une grande échelle.

Les professeurs sont hommes d'un talent éprouvé. Le bon ordre règne et la plus grande surveillance est exercée sur la conduite et les progrès des élèves.

Pensionnaires, $[illegible] par mois.
Demi-pensionnaires, 16 do
Externes au-dessous de 8 ans, 6 do
do de [illegible] 10 ans, 8 do
do au-dessus de 10 ans, 10 do

Ces conditions comprennent la pension et l'enseignement des langues anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la tenue des livres, &c.

Sont payés à part:
Le Latin ou le Grec, [illegible]
L'Espagnol, l'Allemand ou le Dessin, [illegible]
La Danse, [illegible]
[illegible]

HOTEL DU CHENE VERT A BILOXI, TENU PAR Mme PRADAT.

LE public est informé que cet établissement, si avantageusement connu pour la salubrité de sa situation, la beauté de ses jardins, allées, kiosques, et la tranquillité dont on y jouit, est maintenant ouvert aux visiteurs.

Les propriétaires ont profité de l'hiver pour améliorer et agrandir la maison. Cet hôtel peut maintenant recevoir deux cents pensionnaires de plus que l'année dernière, et les familles pourront avoir des maisons complètement séparées de l'hôtel.

La table est servie avec une recherche toute particulière, les vins et les liqueurs sont des meilleures qualités.

Mme Pradat a engagé un orchestre composé de bons musiciens, et il y aura deux bals par semaine. La salle de bal a 100 pieds de long, elle est élégamment décorée et séparée du reste de l'établissement, afin de ne pas importuner les pensionnaires qui ne voudraient pas assister au bal.

L'hôtel a engagé une compagnie de pêcheurs qui fourniront constamment la table d'huîtres et de poissons frais de toute espèce, tels que: poissons rouges, truites, grogueurs, pompanos, maquereaux espagnols et chevrettes.

L'établissement possède aussi un magnifique café, salle de billard, bateaux à promenades, et des maisons de bains pour les dames et les messieurs. On peut également se procurer des voitures et des chevaux de selle.

Mme Pradat informe le public que rien n'a été épargné pour rendre l'hôtel ci-dessus égal si non supérieur aux plus beaux établissemens de ce genre établis dans le Sud.

Les personnes qui désirent s'arrêter à l'hôtel du Chêne Vert, sont invitées à en informer le capitaine du steamboat, afin d'être débarquées au wharf de l'hôtel.

Les prix sont modérés. 18 mai—4m

A LA GARÇONNIÈRE, A MANDEVILLE, (FACE AU GRAND WARF).

LES soussignés ont l'honneur d'informer le Public, qu'ils viennent de monter à Mandeville en face du Grand Warf, un établissement dont le besoin s'était jusqu'ici fait sentir impérieusement et où la *Fashion* trouvera, au confort d'un Restaurant tenu dans le meilleur genre sous le rapport du service, les mets et les vins les plus exquis. On pourra se faire servir à la table-d'hôte ou à la carte, et les prix seront modérés.

Au Restaurant est annexé une Barre où l'on trouvera toujours des liqueurs assorties et de 1re qualité.

Une Salle de Billard fait aussi partie de l'Etablissement où les Amateurs trouveront un délassement à la monotonie de la campagne.

Enfin, les propriétaires dans le but d'être agréables au Public, n'ont épargné ni peine ni argent pour procurer à ceux qui voudront bien les honorer de leur patronage toutes les commodités et le confortable qu'on peut désirer.

L'ouverture de l'Etablissement qui est entièrement neuf, aura lieu le samedi 25 courant, par un splendide *Lunch*.
16mai—3m BERTRAND COMBE & Co.

NOTICE.

PAR acte passé devant Achille Chiapella, notaire public, M. EDOUARD DUCOURNAU est chargé de ma procuration pendant mon absence. Nlle Orléans, 29 mai 1850. 29mai—6t Js DUCOURNAU.

Avis aux Propriétaires de Mandeville.

LES personnes ayant des propriétés à Mandeville sont invitées à se présenter chez le secrétaire, de ce jour au 1er juillet prochain, et de payer leurs taxes de l'année courante.

Les propriétés dont les taxes n'auraient pas été payées seront saisies et vendues.
LOUIS COQUILLON, Secrétaire de la corporation de la ville de Mandeville. Mandeville, 18 mai 1850. 22 mai—j 1er juillet.

Bureau de la Compagnie du Canal de Barataria et Lafourche. No 9, rue Bourbon.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires, que l'élection annuelle de cinq Directeurs pour servir pendant l'année courante, aura lieu au bureau de la Compagnie, lundi, 3 juin prochain, de 10 heures à 2 heures P. M. 7mai—3perm G. MAY, Secrétaire.

A LOUER—Une maison rue Esplanade près la rue des Remparts, dans une des meilleures localités de la ville. Cette maison sera louée à des conditions raisonnables jusqu'au 1er novembre. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser au No 7, rue Esplanade, ou chez WHITNEY & COFFIN, No 25, Lower Front Levee. 1jn—3t

A LOUER—Le magasin No 6, rue Conti, occupé présentement par MM. J. B. Plauché & Co—Possession en sera donnée le 1er juillet. Pour les conditions, s'adresser à 30mai LEOPOLD JEANNET & Co., 22, rue St Louis

Maison à louer à Biloxi.

UNE charmante maison en bois à deux étages, située sur les bords du lac, à environ deux-cents yardes de la résidence du major Sexton. Cette maison a 10 chambres, et une très bonne fontaine dans le voisinage. S'adresser à M. JOHN COLLEY, Biloxi ou à PAUL JUGE FILS & CO. 29 mai—1m 27, rue St-Louis.

A louer.—UNE jolie résidence bien aérée, située rue Constance, entre celles des Orangers et Richard; on la louera à bon marché à un bon locataire, du 1er juin au 1er novembre prochain. Pour de plus amples informations, s'adresser à DUFOUR, WILLIAMSON & Co. 30mai 35, rue Natchez

A VENDRE—Une maison en briques à deux étages, située rue des Remparts, entre Bienville et Conti. Le terrain mesure environ 26 pieds de face par 108 pieds de profondeur. Pour les conditions s'adresser à CHARLES ODIER & Co. 18 mai—15 60, rue de la Commune.

Belle résidence à Mandeville, à vendre ou à louer toute meublée.

LA belle maison neuve, bien connue appartenant à M. J. J. Albert. S'adresser au No 37, rue de Chartres, ou à P. TRICOU, 15 mai—1m Encoignure St-Louis et Royale.

FASHIONABLE STORE. Encoignure St-Charles et Commune.

J. DUCOURNAU prévient ses amis et ses habitués que son départ pour France est fixé au 1er courant; il est prêt à recevoir toutes les ordres qu'il plaira lui confier. Les soins qu'il mettra à remplir les commandes seront appréciés de ceux qui jusqu'à ce jour l'ont honoré de leur bienveillant patronage. J. DUCOURNAU.

N. B. Les personnes qui doivent à l'ancienne maison J. Ducournau et Co. sont notifiées par le présent avis de ne payer leurs comptes qu'au soussigné ayant seul le droit de recevoir ou à son représentant légal. J. DUCOURNAU, 6mai—30 Encoignure St-Charles et Commune

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART.

UNE PHARMACIE bien achalandée, située encoignure St-Claude et Bayou. S'adresser sur les lieux. 15mai—1m

Maison de Commission.
H. NOEL & GUIRAUD, 103, RUE ROYALE.
150 Barriques vin St. Julien, St. Estèphe, &c. 60 barils vin blanc Graves, Barsac, Sauterne, &c.
10 barriques Chateau Laffite;
4 do do Margaux;
8 do St. Emilion Laborde;
12 do Haut St. Emilion;
120 barils Madère;
40 do Xérès;
1000 caisses vin rouge et blanc de toute marque;
350 paniers Champagne;
150 caisses absinthe suisse, marque Pernod;
60 do kirch do do;
10 do fruits à l'eau de vie;
6 1/8 et 16 1/4 eau de vie;
20 meules gruyère. 29mai

EAU DE VIE en débarquement du navire Emma Watts, 35 futailles, 1/4 et 1/8, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 29mai 103, rue Royale

Marchandises Suisses.
8 balles guinghams de différentes largeurs;
4 do madras;
1 do bretelles.
Mousselines, mouchoirs et robes brodées; en magasin et à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 29mai 103, rue Royale

DEPUIS le 15 mai courant, M. J. FARRET est devenu notre associé. 21mai H. NOEL & GUIRAUD.

J. MORIN, IMPORTEUR de vins et eau-de-vie, a transporté son domicile et magasin du No 190 Vieille Levée, au No 186, même rue. 29avril

MADERE ET XERES—10 1/2 pipes vin de Xerès;
122 barriques do do;
115 huitièmes do do;
30 quarts do do; à vendre à bas prix sous les clés de la douane et pour clôre une consignation par DUFOUR, WILLIAMSON & CO, 30mai 35, rue Natchez.

A VENDRE pour clôre une consignation—18 dame-jeannes old Rye whiskey 1825, Ringgold Thomas & Kennedy;
6 barils vieux vin de Sauterne;
6 barriques vin rouge de famille, à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 30 mai 35, rue Natchez

EN débarquement du navire Emma Watts et à vendre par les soussignés:
100 barriques vin rouge bon ordinaire;
48 barils vin blanc [illegible]
BOYER FRERES [illegible]
30 Moreau et Mandeville, [illegible]

RIZ DE LA CAROLINE—[illegible] quement de la barque Samaná, de [illegible] à vendre par B. VALLS, 30 mai 37, rue de la Commune.

SALSEPAREILLE—25 balles, à vendre par B. VALLS, 30 mai 37, rue de la Commune.

VANILLE—Une caisse vanille, dernière récolte reçue et à vendre par BERNARD TURPIN, 31mai—3t 98, Vieille Levée

NAVIRE EMMA, de Bordeaux—10 demi pipes eau de vie, de preuve, Bordeaux;
10 quarts eau de vie de preuve, Bordeaux;
50 barils do do do
272 barriques vin rouge Montferrand;
8 do vin blanc Barsac;
18 demi-barriques do do
caisses vin rouge St. Julien;
200 do do St. Estèphe;
100 do do Haut Sauterne, à vendre par THOMAS PINET & Co, 29mai 129, rue Royale

AMANDES—100 caisses amandes sans coques, en débarquement du navire Wabash, de New-York, à vendre par TROSCLAIR & CO, 29 mai 98, rue de la Vieille-Levée.

Jambons de Westphalie.

RECU par les navires Fresh, Smith et Louisiana de Brême:
Un petit lot de jambons de Westphalie
10 barils de harengs de Hollande.
10 douz. can de Seltz frais;
[illegible]
100 livres de saucissons de Brunswick;
10 caisses de prunes allemandes.
A vendre par DUNTZE & IKEN, Encoignure Royale et Conti.

MAGASIN DE [illegible] AU COMPTANT.
C. YALE Jr. & Co.
[illegible]

Avis au public.

LE comité des finances du Conseil de la municipalité No 2, informe le public que d'après une résolution de ce Conseil il a reçu des pouvoirs de conférer avec les représentants légaux des parties intéressées dans le compromis original relatif à la batture de 1809, et sont par conséquent prêts à faire droit à toutes personnes ayant des réclamations dans cette affaire, suivant un acte de la Législature de l'Etat, passé en mars 1850, et ordonnant un arrangement à l'amiable.
GEO. C. LAWRASON, HENRY RENSHAW, C. D. YANCEY, } Comité des Finances. 28 mai—1m

Théodore Dauflous, *Rue Royale*, 149.

A L'HONNEUR d'annoncer aux amateurs de la sellerie fine, qu'il a en magasin un joli assortiment de selles françaises et anglaises, pour homme ainsi que pour femmes, avec nouveau modèle; plus, pour enfants de tout âge, avec tous les articles concernant la partie; il a également des harnais français supérieurs, très assortis; en outre il se charge toujours d'établir tout genre de sellerie à ordre. —Le tout à des prix modérés 28mai—1m

UNE dame française désirerait trouver une place de gouvernante; elle peut s'occuper de tous les ouvrages d'aiguilles; elle a reçu une bonne éducation et peut donner de bons renseignements. S'adresser au bureau de ce journal. 24 mai

BANQUE DE CITÉ. Nouvelle-Orléans, 27 avril 1850.

AVIS est par le présent donné aux porteurs de billets de cette Banque et aux personnes qui y déposent qu'un arrangement a été fait avec la Banque de l'Etat de la Louisiane, et que cette institution a assumé le paiement sur demande, des billets et dépôts dûs par la première de ces banques, à sa branche banque, rue du Camp, ancien local de la Banque de Cité.

Avis aux Actionnaires.

CONFORMÉMENT à l'arrangement fait avec la Banque de l'Etat de la Louisiane, cette institution paiera également sur demande, aux actionnaires de la banque de Cité, au local ci-dessus désigné, la somme de cent piastres par action, ou la valeur au pair des actions, présentées pour être cancellées en déduisant au préalable le montant dû à cette banque par les actionnaires. R. J. PALFREY, 29av— Caissier

AVIS. *Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.* Nouvelle-Orléans, 16 mai 1850.

L'ELECTION de trente-deux surveillants de cette Compagnie, pour servir pendant l'année qui commencera le 1er lundi d'août prochain, aura lieu à son bureau, lundi 3 juin 1850, de 9 A. M. à 6 heures du soir. 16mai—15 CHARLES J. MANSONI, secrétaire

Agence de la Compagnie générale d'Assurance Mutuelle. —DIVIDENDE.—

LES certificats de Scrips pour un dividende de 16 pour 0/0 déclaré par cette compagnie sur les primes de l'année dernière sont maintenant prêts à être délivrés au bureau, 45, rue du Camp, où sera également au même endroit 6 pour 0/0 d'intérêts dus sur les certificats émis par la compagnie en 1848 et 1849. CH. BRIGGS & EDW. OGDEN, agents. 17mai—12fois3ps.

Aux Habitans et Marchands de la Campagne.

ON trouvera constamment à la pharmacie du soussigné, à acheter à des prix très modérés, un assortiment complet de drogues, médicamens, produits chimiques, instrumens de chirurgie, etc. etc., parmi lesquels se trouvent les plantes, racines, fleurs et semences les plus rares; les huiles essentielles fines; les clysopompes les plus variés et nouveaux, instrumens de dentiste, idem pour poser les ventouses, et idem en gomm. élastique bien assortis.

Tout le ci-dessus etc. garanti de première qualité et toujours frais, son stock étant continuellement renouvelé. A. A. PEYCHAUD, 28 mai 108, Rue Royale

Grocerie et débit de liqueurs à vendre.

CET établissement est situé encoignure Grands Hommes et Histoire, Troisième Municipalité, dans un quartier bien habité. Le loyer est bon marché et le propriétaire offre à vendre pour cause de départ pour New York. Conditions—Comptant. 31 mai—3

A PARTIR du 1er juin 1850, la maison de commerce P. J. PAVY & Co changera son nom commercial en celui de P. J. PAVY, LOBIT & CO. Les associés seront P. J. PAVY, P. LOBIT, A. B. CHARPENTIER. 1erjn—1m

AVIS.

MON frère Z. CAVELIER étant décédé, la société de commerce connue sous la raison de A. & Z. CAVELIER, continuera et sera gérée par moi pour sa liquidation seulement, pendant un an à dater du 22 courant, en vertu d'une stipulation expresse à cet égard. Nouvelle-Orléans, le 25 mai 1850. 27mai—10f A. CAVELIER.

AVIS—Les soussignés ayant été renommés par Son Excellence le Gouverneur Walker, notaires publics pour la ville et paroisse d'Orléans, se rattachent à leur profession. ADOLPHE MAZUREAU, Notaire public. PHILIPPE LACOSTE, Notaire public.
N. B. Leur étude est au No 53, rue Conti, à l'ancien bureau d'Adolphe Mazureau, près de la Banque de la Louisiane. 6 mai—30t

Hotel Français et Espagnol. 37, BROADWAY—NEW-YORK, 37.

MADAME MONDON, connue depuis longtemps de Messieurs les voyageurs Louisianais, au No 37, Broadway, a l'honneur de leur annoncer qu'elle vient de transférer son établissement au No 37, Broadway, à quelques portes plus bas, qu'elle trouve considérablement agrandi par la bâtisse qui vient d'être construite, et elle peut offrir de jolis appartements pour les familles.

Madame Mondon, comme par le passé, ne négligera rien pour rendre sa maison confortable et agréable aux voyageurs. 16 avril—3m

Avis aux propriétaires, aux personnes s'absentant de la ville ou résidant hors de l'Etat.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a ce jour ouvert un bureau de courtage pour la location des maisons, la collecte des loyers, le renouvellement des assurances, le règlement des taxes, &c., &c.

En outre, il se met au lieu et place des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Il se charge aussi de la vente et de l'achat des propriétés. Nouvelle-Orléans, 14 mai 1850. HENRY BEZOU, 14mai—1m No 60, rue Royale au 1er.

A LOUER—Une maison située à Lewisburg, ayant plusieurs appartements, un jardin, &c., et faisant face au Lac Pontchartrain.
Do—Une maison en briques à 4 étages située rue de la Vieille-Levée, No 208, avec magasin au rez-de-chaussée, 8 chambres et cuisine à 4 étages. Pour les conditions, s'adresser à M. B. Cadillan, rue Royale, No 163. 27 mai—5

PENSION ET RESTAURAT A la Baie St-Louis. *Tenu par François Muse.*

L'ETABLISSEMENT ci-dessus vient d'être ouvert dans la propriété de M. Benit, à un îlet du wharf. Des logements convenables ont été disposés pour les familles, et les amateurs de bonne chère pourront à toute heure du jour ou de la nuit se faire servir des repas particuliers dans la salle du restaurant, à des prix modérés. La cuisine sera faite par un cuisinier français. 7mai—15t

LIQUEURS—En débarquement du navire Emma Watts, de Bordeaux—
10 caisses de Curaçao extra superfin.
10 do Marasquin do do
10 do liqueurs assorties do
50 paniers d'anisette do do
100 do do superfin
25 do guignolet d'Angers, à vendre par DUNTZE & IKEN, 31 mai encoignure Royale et Conti

CHAUX—1500 barils de Thomaston, Meadow Rock, en déchargement et à vendre par THS. BLOIS, 31mai 91, rue des Magasins.

CIMENT—550 barils ciment Rosendale hydraulique et Romain, en déchargement et à vendre par THS. BLOIS, 31mai 91, rue des Magasins.

BRIQUES A FEU—55,000 briques à feu, Anglaises, Pitsburg, et à vendre par THS. BLOIS, 31mai 91, rue des Magasins.

COGNAC—10/2 10/4 Maglory cognac 1834. 10/2 10/4 Jean Louis cognac 1811. En débarquement du navire Emma Watts venant de Bordeaux, à vendre par J. & J. TARDOS, 31mai 31, Vieille Levée.

SUCRE—300 caisses sucre de la Havane blanc, jaune et brut, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 31 mai No 3, rue Front

INDIGO de Guatemala en surons, à vendre en magasin par LABORDE & XIQUES, 31 mai No 3, Rue Front

CIGARES—Cabanas, Cabargas, Mensagero, Conquista et autres marques de tabac nouveau, Londres, Panetelas, Regalias, Medianos, etc., reçus par tous les arrivages de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31mai No 3, rue Front

VIN BLANC—36 demi barriques vin blanc Haut Sauterne, qualité supérieure, en débarquement du navire Emma Watts, de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 31 mai No 90 rue St-Louis

CHAUX—4000 barils chaux de Thomaston, en déchargement de la barque Wm. Harnden et brick Toledo, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 31mai 98, rue des Magasins.

CIMENT—1,000 barils Newark & Rosendall, en débarquement, et 500 barils, en magasin et à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 31mai 98, rue des Magasins

PLATRE—600 barils Newark & Rosendall, en déchargement, et 1,000 barils de diverses marques, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 31mai 98, rue des Magasins

LIBRAIRIE DE LELIEVRE, 310, RUE ROYALE, ET 65, RUE DES URSULINES.

CATECHISME DE LA LOUISIANE, nouvelle édition.
Livres de prières, reliures riches et communes.
Bible illustrée, bible de poche.
Guide de la femme chrétienne.
Manuel d'une femme chrétienne.
Chemin à Marie, et Cantiques à Marie.
Instructions du P. Quadrupani.
Triomphe de l'Evangile. Année de Marie.
Mois de Marie, par Ségneri.
Et une grande variété de livres de dévotion.
Lettres sur le magnétisme.
Conduite d'un magnétiseur.
Les traités du magnétisme, par Aubin Gauthier, Tesse, Deleuze, Ricard, Lafontaine, Olivier &c. &c.
[illegible]

AMUSEMENTS.

Théatre d'Orléans.

Représentation extraordinaire. 6me soirée magique de M. MACALISTER: Lundi soir 3 juin 1850.

Il aura l'honneur de représenter pour la première fois l'expérience de la cuisine de PARAFARAGARAMUS. Le paon, l'innocent Canonnier, leçon aux dames, ou méthode de faire promptement le café, de faire du bon lait avec des haricots. Et il finira par faire disparaître madame Macallister en tirant un coup de pistolet. Avis—A partir de ce soir, les portes seront ouvertes à sept heures et demie et l'on commencera à 8 heures.

Jours des Représentations de la Semaine; Dimanche, Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi.

Prix d'entrée—Parquet, Loges Galeries, $1. Amphithéatre et parterre, 50 cents. Troisièmes 25 cents

Variétés de Placide.

Lundi soir, 3 juin 1850.
BENEFICE DE M. McKEON.

L'ESPRIT DE LA FONTAINE, ballet dramatique—suivi d'un divertissement par les premiers sujets.

METHINKS I SEE MY FATHER, pièce burlesque. Le spectacle sera terminé par l'extravaganza musicale BUY IT DEAR.

JARDIN WASHINGTON, *Plantation McCarty 174 et 175, rue Levée, 3me Municipalité.*

LE jardin Washington qui vient d'être ouvert au public offre aux promeneurs le lieu de promenade le plus agréable du Sud. Les visiteurs trouveront sous de beaux ombrages des rafraichissemens de 1re qualité tels que crèmes à la glace, sorbets, soda waters, &c. M. Robert Chivers le propriétaire ne négligera rien pour faire de cet endroit le rendez vous de la bonne société de la ville.
☞ Les omnibus partant de la rue Canal se rendent à deux îlets du jardin. Prix d'entrée—10 cents. 27 av

LE DOCTEUR EDOUARD MARTIN, PREVIENT ses clients qu'il donnera ses consultations de huit à neuf heures A. M. et de une à trois heures P. M., à son cabinet, rue des Remparts, 278. 18av—2m

BUREAU DU DR. J. I. LANDREAUX *Passage de la Bourse, No 18,* Entre St Louis et Conti
☞ Consultations de midi à 3 heures 22mai—1m

P. CHARLES CUVELLIER, AVOCAT, NOTAIRE-PUBLIC 8 mai *Bureau, No. 174, rue Royale*

HORATIO DAVIS, NOTAIRE PUBLIC, RUE ST-CHARLES, Sous l'hôtel St Charles, près la rue Commune

J. MAGNE, AVOCAT, A son Bureau 83, rue de Chartres

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat M. M. COHEN, DAVID C. LABATT, 22 Exchange Place, vis-à-vis 24 juil—1a le Bureau de la Poste.

D. BORNIO Jr., MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE CIGARES, TABAC ET CAFÉ DE LA HAVANE, 6 avril Rue Gravier, No. 34.

V. TARDÉ, COURTIER. VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises *Et PRETS D'ARGENT.* 185, rue Conti, entre Bourgogne et Rempart 12mars—1lerjuil

Mme MAUGES, ACCOUCHEUSE DE PARIS ET DE LA N.-ORLEANS *Encoignure Bourbon et Ste-Anne,*

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle a en ville de disposer des logements pour recevoir les personnes qui voudraient faire leurs couches chez elle. Les nombreux succès obtenus par Mme Mauges dans le traitement des maladies spéciales aux femmes, l'ont décidée à rouvrir son cabinet de consultation de 1 h. à 3 h de l'après-midi. La discrétion la plus grande et une guérison certaine sont assurées aux malades. 18oct

CONSERVES ALIMENTAIRES de St-Louis—Les soussignés dépositaires des conserves de MM. Lengler & Co, de St-Louis, préviennent MM. les capitaines de navires et agens, ainsi que les marchands, &c., qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet de soupes, pâtés, rôtis, saucissons, &c. qu'ils offrent à vendre aux prix de la manufacture. A. COUTIN & RANSON, 25 mai—1m 13, Bienville.

GRANDE REDUCTION SUR LES ORGANDI ET JACONATS FRANÇAIS. M. R. HAGGERTY & Bro. No 58, rue du Canal.

SOLLICITENT respectueusement l'attention des dames à la très-grande réduction des prix, sur les marchandises suivantes:
Organdis et balzorines imprimés, riches, réduits de 30 à 20 cents.
Les plus belles qualités de jaconats français réduits de 37 1/2 cents à 25 cents
Nous offrons également les marchandises ci-après, qui viennent d'arriver, à des prix considérablement réduits.

BAS DE COTON ANGLAIS.
500 douzaines bas de coton, faits à Londres, pour dames et demoiselles,
800 douzaines chaussettes anglaises, pour hommes et garçons.
Toile à chemises, d'Irlande, toile à traversins, toile à draps 10/4, 11/4 et 12/4, toile fine, Bretagne Creas, Morlaix, Toile de Paris, Damassés, Diapres toile à table, serviettes, linges de table, rideaux en mousseline et dentelles, brin à moustiquaire, bobinet 12/4, mousseline brochée et unie.
Le plus vaste assortiment de Barèges, Tissus, Grenadines, Albarines et autres articles pour habillements de dames; le tout des derniers goûts et à des prix [illegible] y a de mieux assorti en ville. 11av 17—ins

LIQUIDATION

LA société existant sous la raison de commerce TIBLIER frères, devant être dissoute à la fin d'août prochain, les soussignés préviennent les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne et le public en général, qu'à partir de ce jour ils vendront leur stock de marchandises à 25 pour cent au dessous du prix courant; se composant d'un grand assortiment de marchandises françaises très convenables pour la saison. Choisies et importées par eux des meilleures sources. Les personnes qui doivent à la maison sont instamment priées de venir régler leurs comptes. TIBLIER FRERES, Encoignure Dumaine et Condé et encoignure Camp et Julie.

P. S. Toutes les personnes qui doivent à la dite société sont priées de venir régler leur compte dans le plus bref délai.

M. C. Tiblier, encoignure Hôpital et Condé, désirant se retirer totalement des affaires offre à vendre les marchandises de ce magasin avec la même réduction que celles désignée ci-dessus. Nouvelle-Orléans, le 3 mai 1850. 7 mai—6m

SIROP VERMIFUGE Du Docteur Ed. Martin. *Purement végétal.—Sans odeur ni saveur désagréables.*

CE sirop, résultat de plusieurs années de recherches et d'expériences, pendant lesquelles son auteur a pu constater des centaines de succès contre toutes espèces d'*affections vermineuses*, se recommande aux familles par la facilité avec laquelle on l'administre aux enfans, par son efficacité surprenante et par les vertus toniques des substances qui le composent.

La combinaison bien calculée de ces substances toniques fait éprouver aux personnes qui en ont fait usage et particulièrement aux enfants, un bien-être et une vigueur qui contrastent sensiblement avec les autres médicamens du même genre en usage aujourd'hui.

Loin d'affaiblir et de débiliter les enfans par des évacuations trop prolongées, ce vermifuge les fortifie, tout en expulsant les vers intestinaux qui sont la source de presque toutes les maladies dont ils sont sujets dans ce climat. Les parens peuvent les donner en toute sureté à leurs enfans, aux doses indiquées sur la fiole.

Son goût agréable le fera préférer à toutes les autres préparations vermifuges. Rien de nauséabond, rien de repoussant n'empêchera les enfans les plus délicats de le prendre sans la moindre difficulté.

Préparé et à vendre par E. E. MOUGIN, Pharmacien, 6ma Encoignure Dauphine et Douane

Marchandises sèches.

C. M. SIMPSON vient de recevoir et offre en vente à son magasin, No 50, rue Canal, un grand et bel assortiment de marchandises sèches et fantaisie, de la dernière mode, ainsi qu'à l'usage des plantations.
ROBES—Albertines nouveau genre, très riches.
Barèges dessins de Paris do.
Grenadines nouveau genre.
Un grand lot de barèges à bon marché.
Organdis français, mousselines, jaconats.
Batiste, linons et un grand lot de mousseline à bas prix, de l'encan.
Parapluies français et ombrelles.
TOILES—Toile d'Irlande, des premières manufactures, et garantie fil. Linons et batiste.
Une grande variété mouchoirs batiste.
Toile à draps, un grand assortiment de marchandises de fonds; le tout à vendre à bas prix pour du comptant. 20 mai—

Cognac.—Cognac.

EN débarquement du navire James [illegible], Bordeaux, le soussigné offre à vendre, 150 futailles cognac de preuve. D. LANATA, 2mai 9 & 10, rue Jefferson

GENIEVRE DE HOLLANDE.

LE soussigné, seul importeur de la marque célèbre du [illegible], offre à vendre 50 pipes de ce genièvre supérieur, en débarquement du brick Hope, en lot à la convenance des acheteurs et à des conditions libérales. JAMES FLINT, 15nov 55, rue Commune

60 BALLES impériales, comprenant 60,000 yards, des:
20 balles platilles;
20 do toile de Russie;
4 do lasting;
500 pièces indiennes bleue;
500 do do nouv;
300 do do fantaisie, grande largeur;
17 caisses fil Hall; 6 balles lattiennes;
8 do mouchoirs, 100 balles menthe;
8 do large valeurs; 8 caisses slesia.
Bas en soie, pateaudés, cannelle de Ceylan et plusieurs autres articles; le tout sujet au drawback. R. D. BLOSSMAN, 12, rue Conti

BOUCHONS—300 milliers bouchons fins, surfins, superfins pour bouteilles;
20 milliers bouchons à dames-jeannes; à vendre par NUMA LACOSTE, 8 mai 147, rue Royale

EN débarquement du navire Jane Henderson, de Rotterdam—
MOSELLE 5 caisses vin Winningen 1846,
do 5 do do Braunenberg,
do 5 do do Scharzberg,
HOCK 5 do do Brimdt 1846,
[illegible]